



Distr. GÉNÉRALE

FCCC/KP/CMP/2006/9 17 novembre 2006

FRANÇAIS Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO Deuxième session Nairobi, 6-17 novembre 2006

Point 16 de l'ordre du jour Proposition du Bélarus visant à modifier l'annexe B du Protocole de Kyoto

Proposition du Bélarus visant à modifier l'annexe B du Protocole de Kyoto

Note du secrétariat

- 1. Le secrétariat a reçu du Gouvernement de la République du Bélarus une lettre datée du 17 novembre 2006 qui confirmait le consentement du Bélarus, conformément au paragraphe 7 de l'article 21 du Protocole de Kyoto, à l'égard de l'adoption de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa deuxième session.
- 2. Cette lettre, qui est jointe à la présente note, a été communiquée le 17 novembre 2006 par le secrétariat aux Parties à la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto.

Lettre datée du 17 novembre 2006, adressée au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, exprimant le consentement du Bélarus à l'égard de l'adoption de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa deuxième session

17 novembre 2006

Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement de la République du Bélarus confirme par la présente, au nom du Gouvernement de la République du Bélarus, le consentement du Bélarus à l'égard de l'adoption de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa deuxième session.

Le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement de la République du Bélarus saisit cette occasion pour exprimer à nouveau au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques l'assurance de sa plus haute considération.

Le Premier Vice-Ministre, Centre de liaison pour la Convention (Signé) Alexander **Apatsky**
